

L'Exposition Universelle de 1900 à Paris.

Il existe depuis longtemps en France une législation spéciale et éminemment protectrice en faveur des diverses manifestations de la propriété industrielle admises dans les expositions publiques orléanaises dans ce pays.

Les lois temporaires des 2 mai 1855 et 3 avril 1867, faites à l'occasion des expositions universelles de Paris de 1855 et de 1867 contentaient, à cet égard, des dispositions qui ont été reprises et complétées dans la loi permanente du 23 mai 1868 dont le texte est ci-joint.

En adhérant à l'article 11 de la convention du 23 mars 1883 pour la protection internationale de la propriété industrielle le gouvernement français s'est, d'ailleurs, engagé diplomatiquement à prendre des mesures de cette nature chaque fois qu'une exposition internationale officielle ou officiellement reconnue sera organisée sur son territoire.

Depuis cette époque, l'administration française s'est constamment attachée à procurer une protection plus complète et plus efficace aux diverses manifestations de la propriété industrielle admises dans les expositions publiques.

Elle a, dans ce but, promulgué, le 30 octobre 1888, une loi spéciale relative aux produits admis à l'exposition de 1889 et elle compte déposer prochainement au Parlement un projet de loi encore plus détaillé et plus explicite, à l'occasion de l'Exposition de 1900.

Cette loi sera à la fois très libérale et très protectrice. Elle suspendra, notamment, en faveur des objets figurant à l'Exposition, diverses causes de déchéance du droit de propriété industrielle qui les atteindraient, en temps ordinaire, par exemple la déchéance pour cause de non exploitation en France.

Loi du 23 mai 1868.

Article 1er.—Tous Français ou étrangers, auteur soit d'une découverte ou invention susceptible d'être brevetée aux termes de la loi du 5 juillet 1844, soit d'un dessin de fabrique qui doit être déposé conformément à la loi du 18 mars 1866, ou aux ayants droit, peuvent, s'ils sont admis dans une exposition publique autorisée par l'administration, se faire délivrer par le Préfet ou le Sous-Préfet, dans le Département ou l'Arrondissement duquel cette exposition est ouverte, un certificat descriptif de l'objet déposé.

Article 2.—Ce certificat assure à celui qui l'obtient les mêmes droits que lui conférerait un brevet d'invention ou un dépôt légal de dessin de fabrique, à dater du jour de l'admission jusqu'à la fin du troisième mois qui suivra la clôture de l'exposition, sans préjudice du brevet que l'exposant peut prendre ou de l'admission qu'il peut opérer avant l'expiration de ce terme.

Article 3.—La demande de ce certificat doit être faite dans le premier mois, au plus tard, de l'ouverture de l'exposition. Elle est adressée à la préfecture ou à la sous-préfecture et accompagnée d'une description exacte de l'objet à garantir, et s'il y a lieu, d'un plan ou d'un dessin du dit objet.

Les demandes ainsi que les décisions prises par le Préfet ou le Sous-Préfet sont inscrites sur un registre spécial qui est ultérieurement transmis au ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics et communiqué, sans frais, à toute réquisition. La délivrance du certificat est gratuite.

MAGASIN DU BON MARCHÉ 313 Rue Royale, F. ADRIEN BRUNET, HORLOGER, BIJOUTIER, JOAILLER.

CONSULAT DE FRANCE LA NOUVELLE-ORLEANS. BUREAU, 624 rue Gravier au haut de la Baugue des Citoyens.

VENTES A L'ENCAIN. Louis A. Richards

Année judiciaire—Mardi, 5 juillet. Vente en partage de propriétés de choix de la paroisse d'Orléans, No 52 à 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

En vertu d'un décret de vente et de saisie par l'Hon. John St. Paul, juge dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée le 1er juin 1899, le procédé à la vente publique, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs), No 840 rue Commerce, dans le Troisième District de cette ville, M. ERICARD, D. J., concurremment avec M. C. QUINCY, D. J.

BRASSERIE CRESCENT CITY, BRASSERIE LAFAYETTE, BRASSERIE LOUISIANA, BRASSERIE PELICAN, BRASSERIE SOUTHERN, BRASSERIE WOKERLING.

Ensemble avec une grande quantité d'autres propriétés foncières dans la ville de la Nouvelle-Orléans et d'autres, et toutes les machines et accessoires, tant qu'il y aura lieu, dans l'ensemble, et sous les conditions mises en avant dans ledit décret. De plus amples détails seront donnés dans des annonces futures. Actes de ventes au frais de l'acquéreur, incluant les timbres de l'événement et le paiement des taxes de 1899, sur la propriété concernée.

LOUIS A. RICHARDS, Encanteur. 210 PINELENSPIEL & HART, & BUCK, WALSHE & BUCK, Avocats pour A. G. Rick, Receveur de l'Association de Brasseurs de la Nouvelle-Orléans.

VENTES A L'ENCAIN. Louis A. Richards. Mardi le 20 juin—Vente en partage de propriétés de valeur du Troisième District, encoignure des rues Marais et St-Antoine, illet borné par les rues Bourbon et St-Clair.

PAR LOUIS A. RICHARD, Encanteur, Bureau No 822 rue Commerce, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs), Nos 840 et 842 rue Commerce, dans le Troisième District de cette ville, le 10 mai 1899, a été procédé à la vente publique, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs), No 840 et 842 rue Commerce, dans le Troisième District de cette ville, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir :

1. Deux lots de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 101 et 102, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

2. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 103 et 104, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

3. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 105 et 106, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

4. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 107 et 108, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

5. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 109 et 110, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

6. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 111 et 112, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

7. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 113 et 114, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

8. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 115 et 116, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

VENTE DE RECEVEUR. ANNONCE JUDICIAIRE. PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur.

GRANDE OCCASION SANS PRECEDENT pour les CAPITALISTES et les PLACEURS Banque Métropolitaine vs l'Association de Brasseurs de la Nouvelle-Orléans.

En vertu d'un décret de vente et de saisie par l'Hon. John St. Paul, juge dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée le 1er juin 1899, le procédé à la vente publique, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs), No 840 rue Commerce, dans le Troisième District de cette ville, M. ERICARD, D. J., concurremment avec M. C. QUINCY, D. J.

BRASSERIE CRESCENT CITY, BRASSERIE LAFAYETTE, BRASSERIE LOUISIANA, BRASSERIE PELICAN, BRASSERIE SOUTHERN, BRASSERIE WOKERLING.

Ensemble avec une grande quantité d'autres propriétés foncières dans la ville de la Nouvelle-Orléans et d'autres, et toutes les machines et accessoires, tant qu'il y aura lieu, dans l'ensemble, et sous les conditions mises en avant dans ledit décret. De plus amples détails seront donnés dans des annonces futures. Actes de ventes au frais de l'acquéreur, incluant les timbres de l'événement et le paiement des taxes de 1899, sur la propriété concernée.

LOUIS A. RICHARDS, Encanteur. 210 PINELENSPIEL & HART, & BUCK, WALSHE & BUCK, Avocats pour A. G. Rick, Receveur de l'Association de Brasseurs de la Nouvelle-Orléans.

VENTES A L'ENCAIN. Louis A. Richards. Mardi le 20 juin—Vente en partage de propriétés de valeur du Troisième District, encoignure des rues Marais et St-Antoine, illet borné par les rues Bourbon et St-Clair.

PAR LOUIS A. RICHARD, Encanteur, Bureau No 822 rue Commerce, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs), Nos 840 et 842 rue Commerce, dans le Troisième District de cette ville, le 10 mai 1899, a été procédé à la vente publique, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs), No 840 et 842 rue Commerce, dans le Troisième District de cette ville, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir :

1. Deux lots de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 101 et 102, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

2. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 103 et 104, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

3. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 105 et 106, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

4. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 107 et 108, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

5. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 109 et 110, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

6. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 111 et 112, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

7. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 113 et 114, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

8. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 115 et 116, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

9. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 117 et 118, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

10. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 119 et 120, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

11. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 121 et 122, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

Montres, Pendules, Bijouterie, Argenterie, etc. Médailles Religieuses et Chapeliers en or et en argent. Livres de Prières en français et en anglais. FRANTZ BROS & CO., 129 RUE BOURBON - - - NOUVELLE-ORLEANS. EXPERTS EN HORLOGERIE.

Cette élégante Berceuse faite par le fameux Heywood & Wakefield Co. du plus beau rotin pour \$1.50. W. G. TEBALD, 217 Rue Royale.

CEUX QUI CROIENT EN L'Eau Minérale — l'eau qui nous est fournie par la nature et la seule que nous devrions boire. ABITA SPRINGS WATER DELIVERY CO. 609 Passage Commercial, près de la rue Camp.

DR. R. P. PAIN'S. A widow sixty-eight years old, living in New York City, had been doing for some years. Up to last June she had been treated by a number of physicians, one of whom had caught of the stomach; another stated that it was ordinary dyspepsia, and the patient pronounced it bilious, or gall stones, for which she was treated by the usual means. At times the pains were so severe that she was unable to get up. The patient weighed 100 pounds; was completely run down, and very little appetite. Early in June a doctor named Dr. R. P. Pain, of New York, advised her to try his medicine. She had taken three weeks of the medicine, and the pains and vomiting had entirely disappeared. The patient had practically recovered by September 1st. She had gained eleven pounds, and could eat baked beans, eating other dishes, and was in good health.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Jean Louis Lantier. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 59,540—Division C. Le 10 mai 1899, a été procédé à la vente publique, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs), Nos 840 et 842 rue Commerce, dans le Troisième District de cette ville, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir :

1. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 101 et 102, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

2. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 103 et 104, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

3. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 105 et 106, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

4. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 107 et 108, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

5. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 109 et 110, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

6. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 111 et 112, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

7. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 113 et 114, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

8. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 115 et 116, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Andrew Miller. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 59,540—Division C. Le 10 mai 1899, a été procédé à la vente publique, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs), Nos 840 et 842 rue Commerce, dans le Troisième District de cette ville, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir :

1. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 101 et 102, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

2. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 103 et 104, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

3. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 105 et 106, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

4. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 107 et 108, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

5. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 109 et 110, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

6. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 111 et 112, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

7. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 113 et 114, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

8. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 115 et 116, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Hermine Martin, veuve de H. Barby. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 59,540—Division C. Le 10 mai 1899, a été procédé à la vente publique, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs), Nos 840 et 842 rue Commerce, dans le Troisième District de cette ville, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir :

1. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 101 et 102, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

2. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 103 et 104, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

3. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 105 et 106, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

4. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 107 et 108, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

5. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 109 et 110, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

6. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 111 et 112, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

7. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 113 et 114, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

8. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 115 et 116, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Alexander Wirth, Sr. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 59,540—Division C. Le 10 mai 1899, a été procédé à la vente publique, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs), Nos 840 et 842 rue Commerce, dans le Troisième District de cette ville, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir :

1. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 101 et 102, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

2. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 103 et 104, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

3. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 105 et 106, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

4. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 107 et 108, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

5. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 109 et 110, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

6. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 111 et 112, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

7. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 113 et 114, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

8. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 115 et 116, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de J. T. Lynd. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 59,540—Division C. Le 10 mai 1899, a été procédé à la vente publique, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs), Nos 840 et 842 rue Commerce, dans le Troisième District de cette ville, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir :

1. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 101 et 102, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

2. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 103 et 104, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

3. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 105 et 106, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

4. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 107 et 108, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

5. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 109 et 110, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

6. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 111 et 112, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

7. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 113 et 114, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.

8. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Bourbon, Bourbon-Marais et St-Clair, désigné par les Nos 115 et 116, et mesurant ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur.